

### HONORAIRES DE TRANSACTION

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou l'autre voire les deux. »

	PRIX DE VENTE	POURCENTAGE APPLICABLE MAXIMUM
HABITATION/PROFESSIONNEL	Jusqu'à 60 000 €	Montant 9% TTC avec un minimum de 4000 €
	De 60 001 à 100 000 €	8% TTC
	De 100 001 à 140 000 €	7.5% TTC
	De 140 001 à 180 000 €	7% TTC
	De 180 001 à 220 000 €	6.5% TTC
	De 220 001 à 260 000 €	6 % TTC
	De 260 001 à 300 000 €	5.5 % TCC
	De 300 001 à 399 000 €	5 % TTC
	À partir de 400 000 €	4 % TTC
	Vente de terrain, immeubles commerciaux, garage et parking	10 % TTC

### HONORAIRES DE LOCATION

- **Appartements** (locations nues ou meublées) :
  - ✓ Honoraires d'entremise et de négociation : 100 € TTC
  - ✓ Honoraires de visites, constitution des dossiers et rédaction du bail : 16€ ttc par m<sup>2</sup> de surface habitable partagés entre le locataire et le bailleur.
  - ✓ Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 6€ ttc par m<sup>2</sup> de surface habitable partagés entre le locataire et le bailleur
  - ✓ Avenant au bail pour changement de colocataire : 6€ ttc par m<sup>2</sup> à la charge du colocataire entrant.
- **Boutiques** et murs commerciaux :
  - ✓ Honoraires de visites, constitution des dossiers, rédaction de bail : 2 mois de loyer charges comprises partagés entre le bailleur et le preneur.
  - ✓ Rédaction état des lieux d'entrée : 400 € TTC à partager entre le bailleur et le preneur.
- **Parkings** :
  - ✓ Honoraires de négociation et de rédaction de bail : 2 mois de loyer charges comprises partagés entre le bailleur et le locataire
- ✓ **Autres services** :
  - ✓ Avenant au bail : 100 € TTC à la charge du ou des demandeurs
  - ✓ Honoraires pour la rédaction de bail : 400 € TTC partagés entre le locataire et le bailleur
  - ✓ Réalisation d'état des lieux de sortie : 150 € TTC (frais exclusifs du bailleur)
  - ✓ Réalisation inventaire meubles et équipements (dans le cadre d'un logement meublé) : 3 € TTC/m<sup>2</sup>
  - ✓ Gestion administratif permis de louer : 130 € TTC / dossier

### HONORAIRE DE GÉRANCE (frais exclusif du bailleur) :

- **Gestion courante (\*) : 7,20 % TTC** (soit 6% HT selon la TVA\*\* en vigueur)
- **Garantie des loyers impayés : 2.20% TTC** (soit 1,83 % HT)
  - ✓ Assurance loyers impayés : 100 000 € / sinistre
  - ✓ Assurance dégradation : 10 000 € / sinistre
  - ✓ Protection juridique : 10 000 € / sinistre
- **Service optionnels** (si non inclus au mandat) :
  - ✓ Représentation du bailleur lors d'assemblées générales : 75 € TTC / H
  - ✓ Suivi des gros travaux de rénovation à partir de 2000 € HT : 50 € TTC/ H
  - ✓ Gestion sinistre dégât des eaux : 50 € TTC / H

(\*) *Quittancement, avis de paiement, perception des loyers, relances amiable, contentieux, compte rendu de gestion*

- ✓ Aide à la déclaration des revenus fonciers : 50 € TTC
- ✓ Mise à disposition d'un compte extranet : 1,50 € HT / lot / mois